

**MODIFICATION DU 17.12.2021 DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL (PDCant)
PRISE DE POSITION DES VERT·E·S FRIBOURG**

**ÄNDERUNG DES 17.12.2021 DES KANTONALEN RICHTPLANS (KantRP)
STELLUNGNAHME DER GRÜNEN FREIBURG**

REMARQUES GÉNÉRALES | ALLGEMEINE BEMERKUNGEN

De manière générale, les VERT·E·S Fribourg rappellent l'importance de la cohérence pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques. Ainsi, veiller à maintenir une cohésion entre les différentes stratégies, outils et planifications de l'Etat pour garantir leur adéquation avec les principes de durabilité doit être érigé au rang d'axiome de l'action publique. Il en va ainsi, entre autres, de la Stratégie cantonale biodiversité (SCB), du Plan Climat cantonal (PCC), de la Stratégie de développement durable (SDD), mais aussi – notamment – du Plan directeur cantonal (PDCant).

En l'occurrence, cette révision du PDCant propose entre autres une série de projets visant à créer des infrastructures bâties dans le but de contribuer au développement de notre région, mais – à l'exception de l'inscription des paysages d'importance cantonale (PIC) (dont il sera question ci-après) – ne propose pas de stratégie concrète pour que ce développement se fasse *en faveur* de l'épanouissement de la biodiversité. La préservation de zones de biodiversité est une nécessité, mais son extension et sa promotion sur l'ensemble du territoire dans le but de ralentir l'érosion galopante de la diversité biologique¹ est une nécessité et doit figurer dans la stratégie directrice d'aménagement du territoire du Canton de Fribourg.

Si cette promotion de la biodiversité fait l'objet de la SCB (qui n'est pour l'heure pas en vigueur), nous rappelons l'existence de la Stratégie biodiversité Suisse (SBS) ainsi que de son plan d'action, de même que les divers engagements de la Confédération à l'échelle internationale pour la protection et la promotion de la biodiversité et des infrastructures écologiques – engagements qui lient également l'Etat de Fribourg. Il est regrettable que cette cohérence des politiques publiques n'ait pas une place plus centrale dans l'élaboration de cette révision.

En ce qui concerne les paysages d'importance cantonale (PIC), dont nous saluons l'inscription de l'inventaire dans la stratégie directrice cantonale, il nous semble qu'ils entrent pour partie en conflit avec certains des autres projets prévus dans cette révision du PDCant. Nous veillerons ainsi à ce que les principes qui président à leur inscription dans un inventaire cantonal soient respectés, de sorte qu'ils ne soient pas un voeu pieu face à des projets dont l'attrait économique à court-terme éclipserait les conséquences environnementales, sociales et économiques à moyen ou long terme.

C'est la raison pour laquelle il convient de porter une attention toute particulière aux potentiels conflits d'objectifs entre les fiches de projets P04 et P05 et les PIC (fiches de projet P11). Par ailleurs, comme le rappellent l'avis de droit de Me Jean-Michel Brahier sur les PIC et l'aide à l'exécution de la LPNat, la protection des paysages est relative – c'est-à-dire qu'elle doit faire l'objet d'une constante pesée des intérêts – mais elle a lieu sur l'ensemble du territoire cantonal, indépendamment du périmètre des PIC.

¹ Voir, entre autres, [Widmer I, Mühlethaler R et al. \(2021\). Insektenvielfalt in der Schweiz: Bedeutung, Trends, Handlungsoptionen. Swiss Academies Reports, 16 \(9\).](#)



Ainsi, le développement touristique – dont l'importance économique est essentielle pour notre canton – doit être en accord avec la préservation de l'environnement naturel. Une nature bien préservée, un paysage valorisé et une biodiversité foisonnante seront autant d'attraits constituant une importante ressource touristique pour le futur.

Enfin, en ce qui concerne les fiches de projet P07, nous souhaitons que tout projet de développement urbain permette l'accès à la ville pour toutes et tous, indépendamment du revenu (prix des loyers abordables), des moyens de locomotion (promotion de la mobilité douce et des transports publics ; priorisation de ces derniers par rapport au transport individuel motorisé plus gourmand en énergie et en espace), et des capacités (accès pour la diversité des situations de handicap).



MODIFICATIONS | ÄNDERUNGEN

P0212 STEP RÉGIONALE DE SAINT-AUBIN

Nous saluons la volonté de rassembler le traitement des eaux usées de nombreuses communes de la région en un seul site moderne. Cela permet à la fois un traitement des eaux plus efficace (micropolluants) grâce à une installation à la pointe de la technologie, ainsi que de décharger de nombreux petits cours d'eau dans lesquels sont jusqu'à présent déversées les eaux traitées par les STEP de chaque village. Nous saluons également le désir de minimiser l'impact de la construction de la nouvelle STEP par le choix d'un site à proximité d'axes routiers existants, ainsi que par la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement.

L'impact environnemental du déversement des eaux de traitement d'un si grand bassin de population serait diminué si les eaux étaient déversées directement dans la Broye et pas dans la Petite Glâne ou l'Arbogne selon le site choisi.

P0404 PROJETS DE ROUTES DE CONTOURNEMENT À ÉTUDIER

Les VERT·E·S sont sur le principe opposé-e-s à la construction de nouvelles infrastructures routières favorisant le trafic individuel motorisé. Celui-ci est en effet le principal responsable des émissions de gaz à effet de serre en Suisse, en plus d'autres nuisances à la santé humaine et à l'environnement. Il est donc urgent d'agir efficacement afin de le réduire et non de le favoriser par des routes de contournement. La construction de nouveaux axes routiers, en plus d'accaparer des grandes surfaces de terres agricoles ou dédiées à la nature sauvage, nécessite l'utilisation de matériaux non-durables et fortement émetteurs de gaz à effet de serre, fragmente les routes migratoires de la faune, diminue la qualité biologique des écosystèmes situés à proximité en générant des pollutions multiples (sonore, lumineuse, atmosphérique et aquatique), et génère des accidents avec la faune. De plus, il est prouvé qu'une nouvelle route a un effet d'appel d'air : au lieu de réduire les engorgements à certains endroits, elle génère au total plus de trafic².

P0406 UMFÄHRUNGSSTRASSE DÜDINGEN

Wir GRÜNE kritisieren das Projekt der Umfährungsstrasse in Dürdingen als Ganzes. Eine Umfährungsstrasse würde den Individualverkehr begünstigen und somit den Treibhausgasausstoss erhöhen, statt ihn zu reduzieren. Dieses Projekt steht im direkten Gegensatz zum Kantonalen Klimaplan 2021-2026 und torpediert deren Ziele.

Vielmehr würden wir es begrüßen im Zusammenhang mit den Verkehrskonflikten der Ortsdurchfahrt nachhaltigere Lösungen anzustreben.

Ainsi, il est essentiel que les communes voisines, l'Agglomération de même que le Canton agissent de concert pour améliorer rapidement l'offre en transports publics et les aménagements favorisant la

² Voir : Illich, I (1974). *Energy and Equity*. Marion Boyars Publishers, Londres ; Pfleiderer, R. H. H., Dieterich, M. (1995). New roads generate new traffic. *World Transport Policy and Practice*, 1(1), pp. 29-31. <https://doi.org/10.1108/13527619510075657>



mobilité douce dans l'agglomération fribourgeoise, plutôt que de continuer à prévoir des routes de contournement facilitant l'accès à la ville aux personnes se déplaçant en voiture.

P0410 UMFÄHRUNGSSTRASSE KERZERS

Die GRÜNEN Freiburg befürworten die Verringerung des Durchgangsverkehrs im Dorf Kerzers. Sowohl der Durchgangsverkehr wie auch der hausgemachte Verkehr in und um Kerzers allgemein müssen reduziert werden. Die geplante Umfahrung ist jedoch aus unserer Sicht keine geeignete und vor allem keine nachhaltige Lösung.

Wie in diversen Studien mehrfach gezeigt wurde, steigert sich das Verkehrsaufkommen mit jeder zusätzlichen Strasse im Laufe der Jahre. Die erhoffte Verkehrsberuhigung ist also nur lokal begrenzt und kurzfristig. Zudem werden die Treibhausgasemissionen und die Luftschadstoffe für eine gesunde Umwelt und Bevölkerung mit der Umfahrung nicht reduziert, sondern nur umgelagert und auf die Umgebung und die Nachbargemeinden verteilt.

Zudem liegt die Projektzone im Gewässerschutzbereich und beeinträchtigt Fruchtfolgeflächen und Waldabschnitte. Schliesslich sind 364 Meter Brücke nachteilig für das Landschaftsbild.

Die GRÜNEN Freiburg befürworten deshalb den Bau der Umfahrung Kerzers nicht. Wir fordern jedoch dringend alternative Massnahmen zur Verkehrsberuhigung und Entlastung auf den Kantonsstrassen durch das Dorf Kerzers. Dies zum Beispiel wären generelle Einführung von Tempo 30, auch auf den Hauptstrassen, Ausbau von sicheren Fuss- und Velowegen sowie Schaffung von Begegnungszonen. Diese Massnahmen sind in jedem Fall nötig und müssen unabhängig vom Bau der Umfahrung ergriffen werden. Nur so kann das Ziel der Gemeinde, nämlich Kerzers vom Durchgangsverkehr zu entlasten, nachhaltig und sinnvoll umgesetzt werden.

Darüber hinaus ist die Umfahrungsstrasse Voraussetzung für die im Sachplan Materialabbau (SaM) eingetragene Kiesgrube auf dem Gebiet des Sonnenbergs in Kerzers. Die GRÜNEN Freiburg positionieren sich klar gegen eine solche Kiesgrube. Diese würde zur Zunahme von Schwerverkehr, Lärm und Staubbelastung im Dorf und den umliegenden Gemeinden führen. Zudem würden wichtige Fruchtfolgeflächen sowie ein viel genutztes Naherholungsgebiet zerstört werden.

Wir fordern deshalb, dass vom Kiesabbau in Kerzers generell abgesehen wird und dass der allfällige Bau einer Umfahrungsstrasse nicht an den Betrieb einer Kiesgrube gekoppelt wird. Auch wenn die Umfahrungsstrasse eine Voraussetzung für eine im SaM eingetragene Kiesgrube ist, soll sie aus dem kantonalen Richtplan gestrichen werden. Es muss also auf eine Weiterverfolgung des Kiesabbauprojektes verzichtet werden.

P0414 CENTRE LOGISTIQUE FERROVIAIRE DE LA BROYE

Un corridor à faune d'importance cantonale passe à proximité du site concerné. L'activité ferroviaire (principalement nocturne) qui serait liée à l'exploitation du site peut potentiellement déranger la migration de la faune sur ce corridor faunistique dont l'état est par ailleurs déjà altéré. Il convient donc d'apporter une attention particulière à cette problématique. Une compensation, par exemple par



l'amélioration de la qualité du corridor faunistique et par la construction d'un passage à faune au niveau de la ligne de chemin de fer au sud-est du site, serait la bienvenue.

P0502 EXTENSION DU DOMAINE SKIABLE, SENTIERS VTT ET VIA FERRATA DE MOLÉSON-SUR-GRUYÈRES

Nous ne sommes pas convaincu·e·s que ce projet corresponde aux objectifs et à la justification de la localisation du PIC n° 2 (P1102). Nous porterons une attention particulière à ce que les caractéristiques paysagères en faisant un paysage inscrit à l'inventaire des paysages d'importance cantonal ne soient altérées en aucun cas, comme le précise le dernier objectif spécifique de ce PIC.

Ce projet prévoit d'augmenter largement l'emprise sur l'environnement dans le secteur par le développement de plusieurs nouvelles pistes de ski et de VTT et la construction de nombreux logements de vacances. Nous contestons ainsi toute nouvelle mise en zone qui viserait l'amélioration de l'offre hôtelière à Moléson Village. En effet, pour augmenter le nombre de séjours et leur durée dans le domaine, on compte grandement sur l'augmentation de la taille du domaine skiable, sans tenir compte des difficultés d'enneigement, cela alors même que tous les scénarios climatiques indiquent que les stations de ski de moyenne altitude n'ont pas d'avenir à court et moyen terme en raison du manque de neige. Pour compenser cela, un usage intensif de l'enneigement artificiel est fait par les exploitant·e·s des stations pour tenter d'atteindre un seuil de rentabilité, souvent sans succès et à grands coûts énergétiques, environnementaux et en eau. Cela va d'ailleurs à l'encontre des objectifs aussi bien d'adaptation que d'atténuation que le Canton de Fribourg s'est fixé dans son Plan Climat cantonal (PCC). La faune et la flore en montagne seront et sont déjà soumises à une plus forte pression en raison du changement climatique. Les projets de ce genre ne font qu'ajouter une pression supplémentaire sur la biodiversité, alors même que la Suisse a une responsabilité particulière quant à la préservation des espèces alpines.

Des clarifications sont nécessaires pour le passage d'une éventuelle piste VTT sur la piste dite « la Rouge » qui suit le funiculaire. Cela ne nous semble pas pertinent, car si celui-ci nécessite un quelconque déboisement ou impact sur les espaces de biodiversité traversés, des compensations concrètes doivent être présentées. L'introduction d'un tel itinéraire doit donc être justifiée au vu de l'impact potentiel sur la biodiversité. Dans un esprit similaire, il est souhaitable que l'impact du développement de nouvelles voies de *via ferrata* soit évalué. En effet, ces voies traversent des espaces jusque-là préservés des activités anthropiques ; ceux-ci sont des nichoirs importants pour l'épanouissement de la faune locale.

De plus, aucun plan de mobilité n'a été mis sur pied afin d'étudier les problématiques liées à la venue des personnes supplémentaires espérées sur le domaine, ni d'envisager des moyens de mobilité durables.

Enfin, nous remarquons que la carte et les légendes sont très peu lisibles et n'offrent donc qu'une perspective floue d'un ensemble de projets dont l'utilité reste à démontrer au vu de leurs coûts écologiques potentiels.



P0503 ENTWICKLUNG GANZJAHRESSPORTGEBIET SCHWARZSEE

Ganz grundsätzlich hinterfragen wir die Notwendigkeit eines weiteren Skilifts in der Muscherental-Geissalp im Schwarzseegebiet aus folgenden Gründen:

Die Schneegarantie mag durch die geografische Lage kurzfristig einen Vorteil gegenüber den anderen Skipisten sein. Langfristig ist das Skigebiet Schwarzsee unserer Meinung nach nicht mehr schneesicher, egal an welcher Lage. Zahlreiche Studien belegen, unser Klima wird sich weiter erwärmen. Wir sind weit davon entfernt eine Erwärmung von nur 1.5 Grad beizubehalten, geschweige denn zu unterbieten. Es erscheint uns in Anbetracht der Prognosen und des aktuellen Stands kurzsichtig, weitere Skigebiete zu erschliessen. Eine mögliche Richtung für das gesamte Tourismusgebiet Schwarzsee könnte vielmehr „Qualität vor Quantität“ sein, so könnte man das bestehende Angebot qualitativ aufwerten. Mit anderen Worten: Der Grundsatz, dass ein qualitativ hochwertiges Angebot Vorrang vor einem breiteren Angebot hat, führt dazu, dass die Erweiterung eines Skigebiets, um die Wettbewerbsfähigkeit mit anderen Skigebieten aufrechtzuerhalten, einer übertriebenen Logik folgt, die wir ablehnen. Darüber hinaus wird die Erweiterung eines so niedrig gelegenen Skigebiets zwangsläufig dazu führen, dass die Anzahl der Schneekanonen erhöht werden muss, um eine Beschneidung während der gesamten Saison zu gewährleisten. Siehe dazu den zweiten Absatz unserer Stellungnahme zu Objektblatt P0504 (siehe unten).

Wir stimmen zu, dass das Skigebiet zunehmend unter Druck gerät, besonders durch die abnehmenden schneesicheren Tage. Deswegen sind wir der Meinung, dass Investitionen und Projekte, um das heutige Skigebiet zu erhalten oder qualitativ aufzuwerten – kurzfristig und in einem angemessenen Rahmen – notwendig sind. Ein Skigebiet in dieser Höhenlage zu erweitern ist langfristig absolut nicht zukunftsfähig. Wir favorisieren die Aufwertung des Schwarzseegebiets als Ganzjahressportgebiet.

P0504 DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES À LA BERRA ET LIAISON LA BERRA-PLAN DES GOUILLES

Ici aussi, le développement du domaine skiable à moyenne altitude ne fait que peu de sens en raison des changements climatiques en cours et dont les conséquences pour l'enneigement à cette altitude annoncent d'ores et déjà l'absence de vision de long-terme d'un tel développement.

L'optimisation des structures existantes et la compensation de leur impact environnemental déjà conséquent doivent être une priorité à l'heure actuelle. Il n'est pas souhaitable d'intensifier l'enneigement artificiel dans cette zone : cela reviendrait tout au plus à coller un pansement sur une artère sectionnée (ou, comme le disent si bien les germanophones : "*das ist Pflästerlipolitik!*"). Comme le rappelle le Plan Climat cantonal (PCC), nous sommes au-devant de changements climatiques se déployant à une vitesse inédite dans l'histoire de la Terre – l'inexorabilité de ce nouveau régime climatique doit pousser les pouvoirs politiques, mais aussi les milieux économiques, à adopter une compréhension aiguisée des enjeux liés au long-terme : repousser le problème du manque de neige dans les stations de moyenne montagne nous condamne à faire face à des problèmes dont l'insolvabilité n'ira pas en s'améliorant dans les décennies à venir. Ainsi faudrait-il revoir à la hausse les réserves d'eau mises à disposition pour l'enneigement artificiel, si ce projet devait voir le jour. Or cela contribuerait à intensifier à l'avenir les conflits d'usages de la ressource eau, pourtant identifiés comme un des défis majeurs dans le PCC. Ce n'est pas faire justice au préambule de notre Constitution cantonale rappelant notre responsabilité envers les générations futures.



Un point supplémentaire à noter est la nécessité de rendre la station plus accessible aux transports publics : il faut que ces infrastructures favorables à la mobilité douce soient clarifiées et permettent une diminution avérée des déplacements motorisés individuels sur la station.

Dans tous les cas, de nouvelles mises en zone et de nouvelles constructions pour améliorer l'offre hôtelière ne sont pas souhaitables.

P0507 DÉVELOPPEMENT DU SITE DE JAUN/GASTLOSEN

Sur les remarques générales concernant le développement des infrastructures de sports d'hiver en moyenne montagne, se référer à la prise de position sur la fiche de projet P0503 et P0504.

Un élément additionnel pour le cas particulier du site de Jaun est l'impact probable sur la faune et la flore d'un retrait de plus sur le débit de la Jogne. Nous saluons l'intention de mettre à jour l'éclairage des pistes. Ce changement doit se faire avec les dispositions nécessaires pour réduire au maximum son impact sur la faune en y appliquant une chaleur d'éclairage de 3000K maximum et des ampoules à faible consommation électrique. L'éclairage nocturne d'un espace naturel n'est souhaitable que dans des situations exceptionnelles et temporaires.

P0508 CENTRE SCHWARZSEE

Mit der Planung eines Mall-artigen Zentrums stellt sich die Frage des Zielpublikums. Will die Region Schwarzsee nun ein ganzjähriges Qualitäts-Sportgebiet sein oder doch ein leicht zugängliches Shopperlebnis für Kurzaufenthalter? Zudem befürchten wir eine erhöhte Konzentration der Menschenmenge auf dem Gypseraplatz sowie eine Zunahme des motorisierten Verkehrs.

Dass der Bau eines Parkhauses unerlässlich sein soll, ist nicht wahr. Vielmehr zeugt diese Aussage von einem Mangel an Kreativität. So könnten viele kleine Massnahmen in der Summe eine Erleichterung der Parksituation herbeiführen.

Das geplante Parkhaus steht im direkten Zielkonflikt zum Kantonalen Klimaplan 2022-2026. Dieses Projekt trägt in keiner Weise zu einem sanften, nachhaltigen Tourismus bei. Das Parkhaus löst das vorherrschende Verkehrsproblem nicht. Wir fordern vielmehr einen Plan zur Verkehrsberuhigung und zur Umverteilung des Verkehrs auf öffentliche Verkehrsmittel.

So könnte beispielsweise geprüft werden, ob eine „Kasten-Vermietung“ möglich wäre, um die Ski-Ausrüstung zu deponieren. Zudem wären ein Ausbau von Shuttlebussen und ev. Elektrotaxis eine Möglichkeit.

Par ailleurs, d'autres conflits d'objectifs avec le paysage d'importance cantonale (PIC) n° 5 Lac Noir : l'objectif "Garantir un équilibre entre une offre touristique de qualité et la préservation des caractéristiques paysagères" nous paraît être un voeu pieu face à la construction d'une infrastructure imprimant une marque dans le paysage aussi importante que des places de stationnement ou un parking couvert.



Die GRÜNEN begrüßen das Erstellen einer Umweltverträglichkeitsstudie. Allerdings weisen wir darauf hin, dass Studien dieser Art nicht nur erstellt, sondern auch berücksichtigt werden müssen. Erfahrungen zeigen, dass solche Studien eher zur Beruhigung der Gemüter statt als echte Wegweiser missbraucht werden. Die GRÜNEN werden hier ein wachsames Auge darauf haben.

Concernant la biodiversité, nous saluons la compensation des surfaces défrichées par le biais de reboisements. Le fait de préserver les cours d'eau canalisés passant sous la zone concernée, de même que de remettre à ciel ouvert la dernière section du ruisseau avant qu'il ne se jette dans le lac est également positif. Toutefois, nous regrettons le manque d'ambition en matière de renaturations : nous estimons que l'ensemble des cours d'eau doivent être remis à ciel ouvert dans un état proche d'un état naturel – dans le cas où cela s'avérait impossible en raison de la nature du projet prévu, une compensation pourrait se faire en renaturant un autre cours d'eau équivalent de la région.

P0509 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SECTEUR BAD À SCHWARZSEE

Nous saluons le fait que le projet tienne compte de la présence d'un bas-marais et d'un site de reproduction des batraciens d'importance cantonale à proximité immédiate du site de développement, et qu'il soit mentionné que ces sites doivent être maintenus intacts. Le projet prévoit également la réalisation d'une plage à proximité du ponton. Nous y sommes défavorables en raison de l'altération de la rive du lac qui est quasi entièrement naturelle à cet endroit. De plus, la proximité immédiate du bas-marais expose celui-ci et sa faune à des nuisances supplémentaires non souhaitées. Des plages sont déjà existantes à la Gypsera et accessibles en seulement quelques minutes de marche.

P0513 GOYA ONDA

D'un point de vue général, la nature procédurale de l'inscription de cette fiche dans le PDCant est problématique, car elle présuppose un potentiel aval de principe au projet. Pourtant, celui-ci reste très nébuleux et peu précis : l'information n'a été donnée que de manière partielle à la population locale et cantonale. De plus, les instances communales concernées n'ont pas pu se prononcer sur la conformité du projet avec la politique d'aménagement locale.

L'indéniable incompatibilité d'un projet de vague artificielle avec le PIC n° 7 du Lac de la Gruyère compromet la possibilité même d'intégrer un projet de cette envergure sur ce territoire sans porter atteinte au paysage et à la biodiversité locale. Se targuant de faire bénéficier la région d'un "tourisme durable et doux", ce projet aura un impact immédiat sur l'affluence motorisée, alors que le site est déjà en proie à des problématiques similaires en haute saison.

Ce projet entre en conflit immédiat avec la Stratégie énergétique cantonale – qui prévoit un usage raisonné des ressources énergétiques pour atteindre l'objectif (pourtant si peu ambitieux) d'une "société à 4000 watts" – ainsi qu'avec le décret fixant les principes généraux et les objectifs en matière d'aménagement du territoire. Notamment, dans l'art. 2, le Conseil d'Etat souhaite voir le PDCant répondre aux critères suivants : "assurer la cohésion et un développement durable de l'ensemble du canton" ; "utiliser au mieux les infrastructures existantes avant de les compléter et de les adapter" ; et "assurer un rapport équilibré entre le développement de l'emploi et celui de l'habitat". Une vague artificielle nécessitant une production électrique supplémentaire, créant de nouvelles structures à fort



impact dans un lieu riche en biodiversité avec des désagréments garantis pour la population locale ne peut être réalisée que dans l'ignorance des principes généraux régissant la stratégie cantonale.

Au vu des remarques qui précèdent, nous souhaitons que cette fiche soit retirée du PDCant afin que les promoteurs repensent leur projet dans des proportions raisonnables et favorisant un tourisme durable dans la région.

P0708 COUVERTURE DE CHAMBLIOUX

La couverture de l'autoroute à Chamblieux doit avant tout être envisagée comme moyen de réduire les nuisances pour la population riveraine, ainsi que pour créer de nouvelles voies de mobilité douce et de transports publics. La réalisation de cette couverture doit aussi permettre de rendre de l'espace à la promotion de la biodiversité et de mettre en réseau les micro-habitats environnants. Nous espérons qu'une partie de la surface libérée sera mise à disposition de la promotion de la biodiversité, entre autres dans le but de recréer les lieux de passage pour la faune, détruits par la construction de l'autoroute. Les travaux pourraient également être une opportunité de remettre à ciel ouvert une partie du ruisseau qui avait été mis sous terre lors de la construction de l'autoroute.

La création de surfaces constructibles doit être secondaire et ne doit pas mener à la création d'un quartier à haute densité d'habitat donnant toute liberté aux grands promoteurs immobiliers. Si un quartier résidentiel doit être construit sur le segment d'autoroute recouvert, une attention particulière devra être portée à ce que les habitations soient accessibles financièrement à toutes les classes de la population afin de garantir une mixité sociale. Nous nous opposons à la construction d'un quartier accessible uniquement aux classes moyennes supérieures, contribuant à la gentrification de l'accès à la ville. De même, des coopératives d'habitation devront être développées. Enfin, les connexions en transports publics devront être telles que les habitant·e·s du futur quartier ne soient pas encouragé·e·s à faire un usage quotidien de moyens de transport individuel motorisé.

P0709 DENSIFICATION ET REQUALIFICATION DU PLATEAU D'AGY

Les VERT·E·S Fribourg saluent les exigences en termes de mobilité douce et de transports publics, de même que celles en termes de qualités urbanistique et architecturale posées dans le cadre de la densification du Plateau d'Agy. Là aussi, une partie des logements devra être conçue de façon à être accessible aux personnes à plus faible revenu ainsi que permettre le développement de coopératives d'habitation et d'une auberge de jeunesse. Les logements ne devront pas tous être équipés d'une place de parking individuelle. Nous souhaitons qu'une attention particulière soit accordée au fait de mettre à disposition suffisamment d'espace de promotion de la biodiversité (création ou maintien de prairies sèches, de bandes herbeuses, de mares, de vergers) ainsi qu'à la plantation d'arbres et arbustes afin de lutter contre les effets îlots de chaleur. Les éléments biologiques structurants (arbres centenaires, cours d'eau) devront absolument être préservés.



P1101 PAYSAGE D'IMPORTANCE CANTONALE (PIC) VALLÉE DE L'INTYAMON

Nous saluons le désir de préserver, renouveler et renforcer le maillage des structures boisées, tant en plaine qu'en zone alpestre. Le fait de vouloir mettre en valeur l'exploitation extensive du patrimoine alpestre, en accordant une attention particulière aux surfaces à haute valeur écologique est tout à fait approprié. Nous sommes également très satisfait·e·s qu'il soit fait mention de préserver et de valoriser les milieux naturels en veillant à la tranquillité de la faune, en luttant contre la pollution lumineuse et en envisageant la revitalisation de cours d'eau, en particulier la Sarine.

P1102 PIC MASSIF DU MOLÉSON ET TEYSACHAUX

Nous saluons le désir de préserver, renouveler et renforcer le maillage des structures boisées. Le fait de vouloir mettre en valeur l'exploitation extensive du patrimoine alpestre, en accordant une attention particulière aux surfaces à haute valeur écologique est tout à fait approprié. Nous sommes également très satisfait·e·s qu'il soit fait mention de préserver et de valoriser les milieux naturels en veillant à la tranquillité de la faune et en luttant contre la pollution lumineuse. Nous saluons le désir de vouloir concilier une offre touristique de qualité avec les caractéristiques naturelles de ce paysage. Nous ne sommes toutefois pas convaincu·e·s que ce soit le cas avec le projet P0502.

P1103 PIC GRUYÈRES ET ALENTOURS

Nous saluons le désir de préserver, renouveler et renforcer le maillage des structures boisées, tant en plaine qu'en zone alpestre. Nous déplorons toutefois qu'il ne soit pas fait mention dans cet objet de la valorisation des milieux naturels et de la revitalisation de cours d'eau comme c'est le cas pour la Vallée de l'Intyamou. De nombreux cours d'eau de cette zone sont pourtant dans un état très artificialisé. De plus, certains abritent des espèces menacées qu'il convient de protéger et de favoriser.

P1104 PIC CHAÎNES DES GASTLOSEN ET HOCHMATT

Nous saluons le désir de préserver, renouveler et renforcer le maillage des structures boisées, tant en plaine qu'en zone alpestre. Le fait de vouloir mettre en valeur l'exploitation extensive du patrimoine alpestre, en accordant une attention particulière aux surfaces à haute valeur écologique est tout à fait approprié. Nous sommes également très satisfait·e·s qu'il soit fait mention de préserver et de valoriser les milieux naturels en veillant à la tranquillité de la faune et en luttant contre la pollution lumineuse. Nous saluons le désir de vouloir concilier une offre touristique de qualité avec les caractéristiques naturelles de ce paysage et ainsi d'améliorer la sensibilisation des usagers et usagères du site.

P1105 PIC LAC NOIR

Nous saluons le désir de préserver, renouveler et renforcer le maillage des structures boisées, tant en plaine qu'en zone alpestre. Le fait de vouloir mettre en valeur l'exploitation extensive du patrimoine



alpestre, en accordant une attention particulière aux surfaces à haute valeur écologique est tout à fait approprié. Nous sommes également très satisfait·e·s qu'il soit fait mention de préserver et de valoriser les milieux naturels en veillant à la tranquillité de la faune et en luttant contre la pollution lumineuse. Nous saluons le désir de vouloir concilier une offre touristique de qualité avec les caractéristiques naturelles de ce paysage et ainsi d'améliorer la sensibilisation des usagers et usagères du site. Il est également positif de vouloir définir les différents secteurs autour du lac et leurs usages. A ce titre, le projet de plage prévu dans le P0509 devrait être reconsidéré.

P1106 PIC MASSIF DE LA BERRA ET DU COUSIMBERT

Nous soutenons le fait de vouloir garantir la cohabitation entre les différentes activités humaines et les processus naturels. Nous saluons le désir de préserver, renouveler et renforcer le maillage des structures boisées, tant en plaine qu'en zone alpestre. Le fait de vouloir mettre en valeur l'exploitation extensive tant agricole que forestière du patrimoine alpestre, en accordant une attention particulière aux surfaces à haute valeur écologique est tout à fait approprié. Nous partageons également le désir de sensibiliser les visiteuses et visiteurs sur les comportements à adopter pour respecter la faune et la flore.

P1107 PIC LAC DE LA GRUYÈRE

Nous saluons le désir de préserver et de valoriser les milieux naturels du site, en particulier le fait de conserver certains secteurs sauvages le long des rives et des îles peu fréquentées, ainsi que de préserver et de recréer des structures boisées. Nous soutenons également l'idée d'améliorer certains accès au lac à des fins récréatives en évitant de porter atteinte aux milieux naturels de qualité. Le PIC s'étendant au-delà des seules rives du lac, nous déplorons qu'il ne soit fait aucune mention des cours d'eau affluents. Un effort devrait être consenti afin de revitaliser ceux-ci, ainsi que leurs sources – certains d'entre eux abritent en effet des espèces menacées.

P1108 PIC GORGES DE LA SARINE

L'état de la biodiversité des cours d'eau en Suisse est très préoccupant. La Suisse constitue en outre un hotspot de biodiversité en raison de son fort nombre d'espèces piscicoles endémiques, et a donc une responsabilité particulière en la matière. Éviter de péjorer davantage le régime des eaux et du charriage de la Sarine en aval du barrage de Rossens n'est pas suffisant, puisqu'il empêche certaines espèces menacées de se reproduire correctement. Il est donc urgent d'améliorer la situation et non uniquement de la stabiliser.

P1109 PIC SARINE EN VILLE DE FRIBOURG

Les VERT·E·S Fribourg saluent le recensement et la protection de la Sarine en ville de Fribourg. Les objectifs spécifiques répondent bien à l'équilibre à trouver entre utilisation des espaces naturels par la



population locale et protection des biotopes et du patrimoine bâti.

P1110 PIC CAMPAGNE DE PIERRAFORTSCHA

Nous saluons le désir de maintenir, renouveler et compléter le réseau de haies et d'arbres isolés, de même que les vergers. Nous émettons toutefois une réserve concernant l'emploi du terme : « maintenir dans le contexte d'une agriculture moderne ». Celui-ci est vague et peut notamment se référer à une agriculture industrielle intensive qui est antinomique d'un paysage rural extensif structuré de haies et de vergers comme celui de Pierrafortscha. Parler d'une agriculture "aussi bien respectueuse de l'environnement [ou : des dynamiques écologiques] que productive" nous semble plus approprié au contexte contemporain et aux évolutions futures et souhaitables du point de vue de la durabilité de la politique agricole.

P1111 PIC RIVE NORD DU LAC DE MORAT

Nous saluons le désir de conserver des espaces ouverts entre les rives du lac et les zones résidentielles, de même que l'aménagement d'un sentier – accessible à tous et toutes – le long des rives. Nous suggérons toutefois que celui-ci ait un but didactique et nous demandons que des mesures soient prises pour éviter la destruction de la flore et le dérangement de la faune alentour. En raison de l'affluence observée en particulier le week-end, il est important de préserver certaines zones pour réduire la pression sur la faune et la flore.

P1112 TERRASSES DE CHEYRES-CHÂBLES-FONT

Nous saluons le désir de maintenir les terrasses viticoles sur le site avec des méthodes traditionnelles (talus structurants et murs en pierres sèches), de même que le maintien des structures paysagères pérennes et du patrimoine arboricole. Nous soutenons également le principe de développement d'un concept de mobilité rendant possible l'accès aux zones fréquentées dans certains secteurs uniquement et d'en préserver d'autres afin de protéger les milieux naturels de qualité.

La co-présidence | Das Ko-Präsidium

Bettina Beer & Julien Vuilleumier

Contact | Kontakt

François Yerly-Brault

Secrétaire général – Generalsekretär

francois.yerly-brault@verts-fr.ch

+41 79 270 07 67